SYNTHÈSE

Lorsqu'en 2010 la Ville de Paris a confié la gestion du service public de production et de distribution d'eau potable à la régie municipale Eau de Paris, elle poursuivait trois objectifs : une plus grande efficacité du service, une meilleure prise en compte de ses préoccupations environnementales et patrimoniales et une maîtrise des coûts débouchant sur un prix de l'eau acceptable pour les usagers.

La régie a également été chargée par la Ville de Paris de la gestion et de l'optimisation du réseau d'eau non potable, dont le maintien a paru nécessaires pour lutter plus efficacement contre les effets du réchauffement climatique.

Un patrimoine industriel pour la production et la distribution de l'eau potable que la régie veut optimiser pour pérenniser la qualité du service

Eau de Paris produit annuellement environ 160 millions de m^3 d'eau potable, issus de prélèvements effectués, à parts égales, dans la Seine et la Marne et dans des nappes souterraines situées en Île-de-France, en Normandie et en Bourgogne.

Le patrimoine industriel de production et de distribution de l'eau potable est en bon état et la qualité de l'eau distribuée aux parisiens est conforme aux exigences réglementaires. La régie n'envisage donc pas de créer de nouvelles installations mais de consacrer ses investissements à l'optimisation des installations existantes et au développement d'actions destinées à favoriser la transition écologique, pour éviter la mise en place de traitement supplémentaires et diminuer la quantité des pesticides présents dans les eaux prélevées dans le milieu naturel.

Eau de Paris a mis en place un dispositif spécifique de protection des captages, directement adapté aux territoires sur lesquels ils sont installés. Ce dispositif d'aide aux agriculteurs vise un changement durable des pratiques en réduisant les intrants et en favorisant l'agriculture biologique. À la fin de l'année 2024, 123 agriculteurs, installés sur 20 080 hectares, s'y étaient engagés.

La régie évalue à 55 tonnes les substances actives ainsi évitées, soit une réduction de 77 % de pesticides répandus en 2023. Une première évaluation du dispositif, effectuée par la régie sur une partie du territoire montre que là où il est mis en œuvre, la qualité des eaux est meilleure.

Un réseau d'eau non potable que la régie peine à fiabiliser

La Ville a confié à Eau de Paris la gestion de son réseau d'eau non potable, long de 1 700 km et implanté sur tout le territoire de la capitale. Ce réseau est un atout pour la Ville qui a pu développer un « mix » consistant à utiliser de manière différenciée les deux ressources en eau, potable et non potable, selon la nature de ses besoins. Le réseau d'eau non potable constitue un levier important pour permettre à la Ville d'atteindre ses objectifs d'adaptation au changement climatique.

La régie est chargée de la modernisation et de l'exploitation de ce réseau qui a été peu entretenu pendant de nombreuses années. Deux schémas directeurs du réseau d'eau non potable se sont succédé. Le premier (2015-2020) prévoyait de réhabiliter le réseau, de l'étendre aux nouveaux quartiers de la capitale et d'en diversifier les usages et les usagers. Les tentatives de la régie pour diversifier les usages de l'eau non potable n'ont cependant pas abouti en raison du manque de fiabilité du réseau et de l'absence de garantie de continuité du service. La Ville reste donc l'utilisatrice quasi exclusive de l'eau non potable pour alimenter les réservoirs de chasse en égouts[1], le nettoiement de la voirie, l'arrosage des plantations et l'alimentation de la trame d'eau des parcs, jardins et des bois.

Les ambitions du deuxième schéma ont été revues à la baisse compte tenu de l'état général du réseau. Le schéma ne prévoit plus que le réseau soit étendu dans le cadre de l'aménagement des quartiers, au contraire il acte une réduction de son périmètre dont seul 70 % à 75 % sera conservé.

Les états financiers doivent être complétés par des données de comptabilité analytique afin d'identifier les flux spécifiques à chaque activité de la régie

La régie exerce plusieurs activités de nature différente. Sa principale activité, l'alimentation en eau potable, est un service public industriel et commercial qui doit être exclusivement financé par les redevances payées par les usagers. Elle ne peut recevoir de subventions du budget principal de la Ville de Paris et inversement, les redevances perçues sur l'usager ne doivent pas financer le coût des autres activités de la régie, notamment la production d'eau non potable au bénéfice quasi-exclusif de la Ville de Paris.

Or, la régie retrace, sans les distinguer, les dépenses et les recettes des deux réseaux d'eau potable et non potable qu'elle exploite dans un même budget. Les membres du conseil d'administration qui arrêtent chaque année le budget et approuvent le compte financier de la régie n'ont ainsi pas de vision précise du coût de chacun des services.

Les données financières figurant dans les rapports annuels sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable manquent également de fiabilité dès lors qu'elles ne distinguent pas les charges et recettes d'exploitation du réseau d'eau potable de celles afférentes au réseau d'eau non potable et imputent l'ensemble des produits et des charges au seul réseau d'eau potable.

À défaut d'individualisation budgétaire, un suivi détaillé des dépenses et recettes par activité fondé sur la comptabilité analytique de la régie, est indispensable pour s'assurer que les prix pratiqués assurent le financement de chaque activité sans subvention croisée, et les résultats de cette analyse doivent être communiqués au conseil d'administration et à la Ville de Paris lors de l'approbation du budget primitif et du compte administratif. Eau de Paris s'est engagée à fournir désormais à la Ville de Paris, les éléments financiers concernant le seul secteur de l'eau potable, en vue de l'établissement du rapport sur la qualité et le service public de l'eau potable.

[1] Système permettant de libérer un torrent d'eau entraînant une vague de chasse progressant sur toute la longueur de la galerie, pour chasser les débris transportés.

Eau de Paris réalise également diverses activités à caractère industriel et commercial parmi lesquelles, la fourniture d'énergie pour le quartier de Clichy-Batignolles, la production d'électricité photovoltaïque, des prestations d'analyse de l'eau au bénéfice de tiers, notamment.

Les dépenses et les recettes relatives à ces activées sont retracées dans un unique budget annexe. Plusieurs activités, comme la géothermie ou les prestations d'analyses sont chroniquement déficitaires mais la globalisation des produits et des charges dans un même budget annexe ne permet pas au conseil d'administration de la régie de connaître la situation financière réelle de chaque activité et de prendre éventuellement les mesures appropriées au rétablissement de leur équilibre financier. En réponse aux observations de la chambre, Eau de Paris s'engage à présenter lors du vote du budget primitif et de l'approbation du compte administratif, les éléments permettant d'isoler le coût de chacune des activités retracées au sein du budget des activités annexes.

En dépit de la baisse régulière des consommations, Eau de Paris conserve des tarifs modérés, sans obérer à court terme la solidité de sa situation financière

Pendant les 10 premières années de son fonctionnement, la situation financière de la régie était saine avant de subir l'impact de la montée en puissance des investissements et de la crise sanitaire en 2020. Le service d'eau potable a été confronté simultanément à une baisse accélérée de la consommation d'eau (- 5,17 % entre 2019 et 2023) et à une augmentation de ses charges, à partir de 2022, en raison notamment de fortes tensions inflationnistes sur le prix de l'électricité et des produits de traitement de l'eau.

La capacité d'autofinancement des investissements, qui était encore de 80 % en 2019 a été ramenée à 50 % en 2023 et 2024, obligeant Eau de Paris à augmenter le prix de l'eau et à recourir à l'emprunt pour le financement de son programme d'investissement dont elle a dû réduire le volume. Malgré ces augmentations, les tarifs d'Eau de Paris demeurent inférieurs aux moyennes régionales et nationales constatées pour le prix de l'eau potable. Les perspectives financières pour les prochaines années restent tendues dans la mesure où une part substantielle des dépenses est contrainte (achats d'électricité et de produits de traitement de l'eau). Les incertitudes concernant l'évolution des charges se conjuguent avec la baisse des consommations d'eau, la régie anticipe une nouvelle baisse des consommations d'eau en 2025 et 2026.

Pour pallier cet « effet ciseau », la régie a élaboré un schéma immobilier visant une rationalisation de ses implantations immobilières pour en diminuer le coût. Elle prévoit également de poursuivre les augmentations du prix de l'eau à hauteur de 4 % par an durant les prochaines années.

Pour la première fois en 2024 les charges de personnel ont constitué le premier poste de charges du budget de fonctionnement de la régie. La chambre, constatant que le temps de travail et les rémunérations des agents de la régie particulièrement avantageux expliquent en partie cette montée en charge, l'invite à engager une réflexion sur l'évolution des conditions d'emploi et de de rémunération de ses personnels.

Même si la situation financière d'Eau de Paris a été fragilisée depuis quelques années en raison de l'augmentation brutale de ses charges et de la baisse régulière des consommations d'eau, sa solvabilité n'est pas menacée à moyen terme compte tenu de la solidité des éléments de son bilan.

La situation financière du réseau d'eau non potable est en revanche plus fragile. Le manque de fiabilité du réseau ne permet pas d'augmenter le nombre de ses usagers et aujourd'hui la Ville de Paris demeure le client quais exclusif de la régie en matière d'eau non potable. Le plan d'affaires du service n'a jamais été actualisé depuis sa rédaction en 2015, et le prix de l'eau acquitté par la Ville de Paris n'a pas évolué depuis 2021 en dépit de l'inflation importante constatée durant les années 2022 et 2023.

La chambre invite la Ville de Paris et la régie à réviser le plan d'affaires de l'activité eau non potable pour assurer l'équilibre des recettes et des dépenses liées au fonctionnement du réseau et permettre la réalisation des investissements nécessaires à sa remise en état dans une perspective de diversification de ses usages.